



DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII



CENTRE IVRY-PARIS XIII

PROJET DE VALORISATION ORGANIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES



25 novembre 2009
Villejuif



 **SYCTOM**
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE



Quel coût et quelles modalités de financement du projet ?

Les coûts de prévention, de collecte et de traitement des ordures ménagères

DÉBATPUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

- ➔ Un coût payé par l'habitant par le biais de la taxe sur les ordures ménagères
- ➔ Une tarification déterminée par les communes qui peuvent la moduler
- ➔ Pour le traitement des ordures ménagères, les communes payent au SYCTOM une redevance pour service rendu
- ➔ Le service public de traitement des ordures ménagères: une gestion publique qui ne recherche pas la rentabilité financière

Le coût estimé du projet Ivry-Paris XIII

DÉBATPUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

- ➔ **Entre 737 et 787 millions d'euros selon les études de faisabilité**
- ➔ **Un investissement élevé qui répond à :**
 - La mise en œuvre des orientations du Grenelle dans les modalités de traitement
 - Une insertion dans un milieu urbain dense

Les financements possibles pour le projet Ivry-Paris XIII

DÉBATPUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

- ➔ **Financements :**
 - Fonds propres
 - Subventions
 - Recours à l'emprunt

- ➔ **Un projet qui appelle des aides publiques puisque répondant aux orientations et aux volontés de la Directive européenne et de la loi Grenelle 1**

Un financement national du traitement des ordures ménagères à repenser

DÉBATPUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

- ➔ Un niveau de subventions publiques inadapté et incohérent par rapport à d'autres secteurs

- ➔ Une TGAP à réajuster :
 - Ne pas pénaliser les investissements vertueux
 - Création d'un fonds public d'investissement pour diversifier les modes de traitement



Quel impact sur les contributions communales ?

DÉBATPUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

- ➔ Une augmentation de la redevance des communes de 3,5% par an liée au financement des investissements (dont le projet Ivry-Paris XIII) et à l'exploitation des centres de traitement
- ➔ Une augmentation supplémentaire de 1% liée à l'augmentation de la TGAP

